

Les camps à Couvin : en arrière toute

Suppression du quota imposé en février, retour aussi sur l'éloignement aux habitations : Couvin fait volte-face sur les camps de jeunes.

● Patrick LEMAIRE

Après leur décision votée sans aucun débat au dernier conseil, les élus de Couvin sont revenus sur la question de l'accueil des camps de jeunes en été.

En février, l'assemblée avait unanimement approuvé un règlement limitant à soixante le nombre de camps de vacances en juillet et août, pour 113 en 2017. Les tentes ne pouvaient être montées à moins de 200 mètres de la limite d'une propriété privée, imposait ce nouveau texte. Les élus avaient acquiescé sans aucune discussion.

Sur quel critère sélectionner les camps acceptés et à quel moment de la procédure d'organisation de ce séjour fallait-il le faire ? Avant la signature du bail avec le fermier ? Après ? Sur quelle base légale ? Rien n'avait été débattu...

Dans un article suivant le conseil, nous avions fustigé cette ab-

sence de réflexion et, surtout, nous avions pointé les conséquences économiques d'une telle décision. Soixante camps de quarante jeunes en moyenne, cela fait 2 400 personnes, à multiplier par 15 jours en moyenne, soit un revenu de plus 9 000 euros de taxes de séjour en moins pour la Commune. S'y seraient ajoutées les pertes pour les fermiers, pour les commerces locaux, pour les attractions touristiques ou encore pour la piscine de l'intercommunale...

Caramba ! Cet argument a fait bondir les élus. En conseil, ce mercredi soir, ils sont revenus sur leur décision et ont exécuté une volte-face mémorable, assortie même pour certain d'un mea culpa digne d'un Jeudi saint.

Il n'y aura plus de quota sur le nombre. La distance, elle, sera imposée au cas par cas. « Comment écarter ceux qui créent des nuisances ? » s'inquiète le conseiller Bernard Gilson (cdH). « Nous n'allons pas les écarter mais les accompagner, explique l'échevine Laurence Plasman (PS). L'an dernier, les problèmes rencontrés étaient dus à un manque d'accompagnement. »

Le bourgmestre Raymond Douniaux (PS) rappelle que la Commune souhaite engager un « Monsieur Scout », chargé d'encadrer les

groupes dès leur arrivée. « Et puis, nous connaissons le terrain : nous pourrions refuser des camps là où nous savons qu'ils posent des soucis de voisinage. Nous pourrions aussi refuser les groupes qui ont créé des nuisances l'année précédente. »

L'échevin Eddy Fontaine (PS) détaille l'accompagnement tel qu'il est envisagé : « Cela passera par un contact avec l'agriculteur et avec les jeunes. À l'entrée de chaque camp, nous placerons un panneau avec les coordonnées des autorités compétentes, du propriétaire et des responsables du camp. Cela permettra aux éventuels plaignants de s'adresser directement à la bonne personne en cas de souci. »

Le bourgmestre pourra mettre fin à un camp s'il trouble trop l'ordre public. « Quel est le pourcentage de camps qui posent des problèmes ? » interroge le conseiller Richard Adant (MR-IC). « Peut-être dix ? » répond le mayor. « Il est important, répond le Réformateur, que notre région reste une terre d'accueil pour les scouts. On en connaît l'importance pour le commerce et pour le tourisme. On sait qu'ils reviennent par la suite. »

« Tout à fait, répond Raymond Douniaux. Je n'ai jamais été contre les scouts, mais quand on est bourgmestre, on doit aussi tenir compte des plaintes des riverains quand il y a des problèmes. » ■